

Mairie de Aussac-Vadalle  
61 Rue de la République  
16560 Aussac-Vadalle

Mansle, le 11 décembre 2025

**Objet :** Création de la filière pour traiter et valoriser la matière organique CVE Nord Charente en partenariat avec la Coopérative de Mansle

Mesdames, Messieurs les élus municipaux,

En vos qualité d'élus du territoire, nous tenons à vous informer que nos sociétés :

- Coop de Mansle, coopérative céréalier du nord Charente engagée dans des filières qualités (CRC, HVE, C'est qui le Patron ?!...);
- CVE Biogaz, acteur de référence de la production d'énergies renouvelables décentralisées ;

développent actuellement une filière territoriale de valorisation de la matière organique par méthanisation.

Cette installation nommée « CVE Nord Charente », sera implantée au sein de la commune de Aussac-Vadalle avec le soutien d'autres partenaires comme la SEM Territoires Charente et Terra Energies.

Dans une dynamique d'économie circulaire, CVE Nord Charente :

- apportera une solution pérenne, locale et en circuit court pour valoriser la matière organique biodégradable des agriculteurs et producteurs de déchets organiques ;
- produira une énergie renouvelable (le biométhane) pour le réseau de NaTran ;
- livrera aux agriculteurs locaux un engrais organique de qualité aux propriétés fertilisantes .

Cette activité apportera une valeur ajoutée environnementale sur le territoire et permettra également :

- de créer une dizaine d'emplois directs et indirects et une dynamique économique sur le territoire ;
- de réduire la production de Gaz à Effet de Serre du territoire de l'ordre de 5000 à 10 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an (soit les émissions d'environ 4 800 véhicules légers parcourant 15 000 km/an) ;
- plus globalement, le projet s'inscrit pleinement dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Cœur de Charente et dans les objectifs de développement des énergies renouvelables.

Nous avons noué des partenariats avec plusieurs exploitations agricoles pour fertiliser/amender tout ou partie de leurs surfaces agricoles au sein de votre commune. CVE Nord Charente fournira aux agriculteurs bénéficiaires un service, à la parcelle, pour la fertilisation et l'amendement organique des polycultures.

Les prévisions de fertilisation et d'amendement ont été réalisées par les équipes de la Chambre d'Agriculture de Charente.

Les avantages agronomiques sont nombreux avec ce retour au sol de la matière organique:

- réduction notable du recours à des engrais minéraux importés ;
- maîtrise de la fertilisation et réduction des pollutions chimiques diffuses ;
- maîtrise des odeurs par l'emploi d'un apport organique stabilisé/mature et de ce fait inodore par rapport aux effluents bruts notamment ;
- suivi sanitaire de la qualité des sols garanti par un plan d'épandage strict et le suivi agronomique pluriannuel à la parcelle ;

Dans le cadre des démarches de concertation et de la demande d'enregistrement ICPE de notre activité, la Préfecture de Charente consultera spécifiquement votre commune à ce sujet dans les prochains mois.

Pendant ce temps, nous sommes à votre disposition pour toute question ou remarque et nous vous invitons à nous contacter à cet effet à tout moment par email, téléphone ou à consulter notre site internet :

**Email :** contact@cve-nord-charente.fr

**Site internet :** <https://cve-nord-charente.fr/>

Nous vous remercions pour votre aimable considération et, restant à votre disposition, nous vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs les élus municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

**Antoine POYER – CVE Biogaz**  
Responsable Développement Projet

**Guillaume CHAMOULEAU – Coop de Mansle**  
Président de la Coopérative de Mansle